

Documentation

► Champ

Le champ économique de la culture a été délimité par le service statistique du ministère de la Culture, d'après une définition européenne. Les **activités culturelles** sont regroupées en huit domaines : arts visuels, spectacle vivant, audiovisuel-multimédia, édition écrite, patrimoine, enseignement culturel, architecture et publicité.

Les **professions culturelles** sont regroupées en huit catégories : professions des arts visuels et métiers d'art, professionnels technico-artistiques des spectacles, journalistes et cadres de l'édition, artistes des spectacles, architectes, professeurs d'art (hors établissements scolaires), auteurs littéraires et traducteurs et professions de l'archivage, de la conservation et de la documentation.

Domaine culturel	Code NAF	Libellé activité
Arts visuels	7410Z	Activités spécialisées de design
	7420Z	Activités photographiques
	9003A	Création artistique relevant des arts plastiques
	9003B	Autre création artistique
Spectacle vivant	9001Z	Arts du spectacle vivant
	9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
	9004Z	Gestion de salles de spectacles
Audiovisuel/Multimédia	4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
	5821Z	Édition de jeux électroniques
	5911A	Production de films et programmes pour la télévision
	5911B	Production de films institutionnels et publicitaires
	5911C	Production de films pour le cinéma
	5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
	5913A	Distribution de films cinématographiques
	5913B	Édition et distribution vidéo
	5914Z	Projection de films cinématographiques
	5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
	6010Z	Édition et diffusion de programmes radio
	6020A	Édition de chaînes généralistes
	6020B	Édition de chaînes thématiques
7722Z	Location de vidéocassette et de disques vidéo	
Édition écrite	4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
	4762Z	Commerce de détail journaux et papeterie en magasin spécialisé
	5811Z	Édition de livres
	5813Z	Édition de journaux
	5814Z	Édition de revues et périodiques
	6391Z	Activités des agences de presse
	7430Z	Traduction et interprétation
Patrimoine	9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives
	9102Z	Gestion des musées
	9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
Architecture	7111Z	Activités d'architecture
Enseignement artistique amateur	8552Z	Enseignement culturel
Publicité	7311Z	Activités des agences de publicité

► Définitions

Poste/Salarié : Dans les statistiques d'emploi et de salaire, un poste de travail (ou poste) correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période, par exemple une année) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste.

Le concept de poste principal permet de ne compter qu'un seul poste par salarié. Le poste principal d'un salarié est le poste le plus rémunérateur. Le concept de poste « **annexe** » permet d'écartier de certaines statistiques les postes dont le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont faibles.

Dans le cas général, on considère qu'un poste est « **non annexe** » si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5.

Équivalent temps plein (EQTP) : L'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en équivalent temps-plein. C'est le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique. Les EQTP ne sont pas calculés pour les postes du secteur public et des particuliers-employeurs.

Équivalent salaire minimum (ESM) : Ce concept permet de mieux appréhender la précarité d'une partie des non-salariés, en particulier des micro-entrepreneurs. Il est calculé au prorata du revenu du non-salarié dans le SMIC, avec un écrêtage à 1 : un non-salarié gagnant l'équivalent de 0,5 SMIC est compté comme 0,5 ESM, mais un non-salarié ayant des revenus équivalents à deux SMIC n'est compté que comme 1 ESM.

► Sources principales

Base tous salariés

Les bases Tous salariés sont des fichiers statistiques annuels de données individuelles sur l'ensemble des salariés, produites à partir de déclarations administratives de leurs employeurs. Ces bases renseignent sur le type d'emploi et de rémunérations perçues pour chaque salarié. Pour l'Insee, les bases Tous salariés permettent donc de produire des statistiques structurelles sur les salaires et l'emploi.

Base non-salariés

L'objectif de la base non-salariés est d'étudier annuellement l'emploi et les revenus d'activité des personnes non salariées (y compris les micro-entrepreneurs).

Recensement de la population

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

France Travail (ex-Pôle emploi)

France Travail est le service public de l'emploi en France. Son rôle est d'une part, d'indemniser les demandeurs d'emploi et les accompagner vers le retour à l'emploi ; et d'autre part, de guider les entreprises dans leurs recrutements.

► Pour en savoir plus

- **Müller J. (Crédoc), Schreiber A. (Deps)**, "Les sorties culturelles des Français après deux années de Covid-19", *Ministère de la Culture, Collection Culture études*, 2022-6, juillet 2022.
- **Le Brazidec N., Simonovici M. (Insee)**, "Davantage d'emplois touristiques du patrimoine et de la culture en Centre-Val de Loire", *Insee Analyses Centre-Val de Loire n°91*, décembre 2022.
- Ministère de la Culture, "Atlas Culture des territoires", *Portraits culturels du Centre-Val de Loire*, 2022.
- **Le Fillâtre C., Martin J.-P. (Insee), Ribeiro M., Roger S. (Atelier parisien d'urbanisme), Camors C., Soulard O. (L'Institut Paris Region)**, "La culture diversement impactée par la crise liée à la Covid-19 en Île-de-France", *Insee Analyses Île-de-France n°139*, juillet 2021.
- **Tholozan L. (Deps)**, "Le nombre de non-salariés dans les activités culturelles a presque doublé entre 2007 et 2016", *Emploi et revenus des indépendants – Édition 2020, Insee Références*, avril 2020.
- **Métois C. (Insee)**, "Les activités culturelles en Centre-Val de Loire : un potentiel d'emploi", *Insee Analyses Centre-Val de Loire n°22*, mars 2016.